86B645

9 SEP. 1998

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 2 JUILLET 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le deux juillet à quatorze heures,

Le conseil d'administration de la société ETUDES ET RECHERCHES GEOTECHNIQUES, en sigle ERG, société anonyme au capital de 2 300 000 francs, dont le siège social est à La Seyne sur Mer 83500, ZI La Provençale, avenue d'Estiennes d'Orves, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro B 339 110 611,

S'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence, savoir :

- Monsieur Ernest MUSCHOTTI,
- Madame Eliane MUSCHOTTI,
- Monsieur Bernard GRANDVAUX.

Est absent et excusé Monsieur Marc MUSCHOTTI.

Le conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ernest MUSCHOTTI, Président, assisté de Monsieur Bernard GRANDVAUX, secrétaire.

Le procès-verbal de la présente délibération est lu et adopté.

Puis, le Président invite le conseil à délibérer comme suit sur les questions inscrites à l'ordre du jour, savoir :

I. - Changement d'administrateurs

Le Président expose que par lettres en date de ce jour, Messieurs Marc MUSCHOTTI et Bernard GRANDVAUX et Madame Eliane MUSCHOTTI démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 21 Juillet 1998.

H35

Le conseil en prend acte et exprime à ces derniers ses remerciements pour les services rendus à la société.

Le Président expose qu'il convient de procéder à la nomination de trois nouveaux administrateurs.

Cette proposition, après discussion, est adoptée à l'unanimité.

Le conseil convient alors de proposer à l'assemblée, la nomination comme administrateurs des personnes suivantes :

- Monsieur Franck de PALMENAER, né le 1er décembre 1955, à Gand (Belgique) et demeurant à Gand (Belgique), Kortrijtsesteen - weg 766,

- Monsieur Luc BOSSAERT, demeurant à Gand (Belgique), Derby straat, 255, et né le 30 juillet 1965 à Bruges (Belgique),

- Monsieur Johan L'ECLUSE, demeurant à Zingem (Belgique), Gentsesteen-weg 22 et né le 13 avril 1957 à Ostende (Belgique),

Ces nominations seraient faites pour une durée de six ans qui expireraient à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette proposition, après discussion, est adoptée à l'unanimité.

II. - Démission du Directeur Général

Le Président expose que par lettre en date de ce jour, Madame Eliane MUSCHOTTI démissionne de son mandat de Directeur Général, avec effet au 21 juillet 1998.

Le conseil en prend acte et exprime à cette dernière ses remerciements pour les services rendus à la société, il décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

III. - Changement de commissaire aux comptes

Le président expose également que Messieurs Michel SCARONNE et Thierry BALLATORE, commissaires aux comptes titulaire et suppléant, ont émis l'intention de démissionner de leurs fonctions dans la société pour convenances personnelles, avec effet au 30 juin 1998.

Nous vous proposons de soumettre aux suffrages de l'assemblée cette démission et la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société KMPG FIDUCIAIRE DE FRANCE, 131 Corniche Escartefigue, 83200 Toulon, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Guy TADDEI, demeurant 1 boulevard Onfroy, 13008 Marseille.

Ces nominations prendraient effet au 1er juillet 1998 avec toutefois pour mission le contrôle des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 1998. Elles seraient faites pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31 décembre 1998.

Cette décision, après discussion, est adoptée à l'unanimité, le conseil exprimant à Messieurs Michel SCARONNE et Thierry BALLATORE ses remerciements pour la mission qu'ils ont accomplie.

IV. - Rapport du conseil d'administration

Compte tenu des décisions qui précèdent et sur la base d'un avant projet préparé par les services de la société, le conseil arrête le texte du rapport et des résolutions qui seront présentés à l'assemblée, lesdits textes figurant en annexe au présent procès-verbal.

Le conseil met au point les renseignements à fournir sur les candidats aux fonctions d'administrateurs dans les conditions prévues par l'article 135-5 du décret du 23 mars 1967.

V. - Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Comme conséquence de ce qui précède, le conseil, sur proposition de son Président, à l'unanimité, décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 21 juillet 1998 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration sur les questions inscrites à l'ordre du jour,
- Changement d'administrateurs,
- Changement de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs.

VI. - Droit d'information

Le conseil donne mission à son président de prendre toutes mesures appropriées pour assurer conformément à la loi et aux règlements, le droit d'information préalable des actionnaires, de remplir toutes formalités et généralement, faire le nécessaire pour exécuter les présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

09 SEP. 1998

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUILLET 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le vingt et un juillet à quatorze heures,

Les actionnaires de la société "ETUDES ET RECHERCHES GEOTECHNIQUES", en sigle "ERG", Société Anonyme au capital de 2 300 000 Francs dont le siège social est à La Seyne sur Mer 83500, Avenue d'Estiennes d'Orves, ZI La Provençale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro B 339 110 611,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration faite par lettre recommandée avec avis de réception.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par chacun des actionnaires et des mandataires d'actionnaires représentés.

Monsieur Ernest MUSCHOTTI, Président du Conseil d'Administration, ès-qualité, préside la séance.

Messieurs Bernard GRANDVAUX et Franck De PARLMENAER, représentant permanent de la société ABO, associés présents acceptants, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Président et scrutateurs désignent Madame Eliane MUSCHOTTI comme Secrétaire du Bureau.

Le Bureau procède à la vérification de la feuille de présence.

Après l'avoir certifiée exacte, avec les autres membres du Bureau, le Président annonce que les actionnaires présents ou représentés détiennent ensemble actions. En conséquence, le Président déclare que l'assemblée réunissant plus du quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour contenu dans les lettres de convocation.

H39

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration sur les questions inscrites à l'ordre du jour,
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Changement d'administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président informe les actionnaires qu'ils peuvent consulter sur le bureau de l'assemblée, outre la feuille de présence, savoir :

- La liste des actionnaires,
- Les statuts mis à jour de la société,
- Les copies des lettres de convocation des actionnaires,
- Le rapport du Conseil d'Admnistration,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,
- Et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires tel que défini par les articles 168, 169 et 133 du décret sur les sociétés commerciales.

Le Président déclare que les actionnaires ont pu exercer ce droit d'information dans les conditions légales et règlementaires.

L'assemblée lui en donne acte.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Après un bref échange de propos, la discussion est close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'aministration, prend acte de la démission de Messieurs Michel SCARONNE et Thierry BALATORE de leurs fonctions de commissaires aux comptes titulaire et suppléant et ce, à compter du 30 juin 1998.

Comme conséquence, à compter du 1er juillet 1998, elle nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société KPMG Fiduciaire de France, 131 Corniche Escartefigue, 83200 Toulon, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Guy TADDEI, 1 Boulevard Onfroy, 13008 Marseille, et ce pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée

générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31 décembre 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte de la démission pour convenance personnelle de leurs mandats d'administrateurs de Messieurs Marc MUSCHOTTI et Bernard GRANDVAUX et de Madame Eliane MUSCHOTTI.

Ces démissions prendront effet à l'issue de l'assemblée générale tenue ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement à compter de ce jour :

- Monsieur Franck De PALMENAER, demeurant à Gand (Belgique), Kortrijksesteen-weg 766, et né le 1er décembre 1955 à Gand (Belgique),

- Monsieur Luc BOSSAERT, demeurant à Gand (Belgique), Derby straat, 255, et né le 30 juillet 1965 à Bruges (Belgique),

- Monsieur Johan L'ECLUSE, demeurant à Zingem (Belgique), Gentsesteen-weg 22 et né le 13 avril 1957 à Ostende (Belgique),

Ces nominations sont faites pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les nouveaux administrateurs ayant dès avant ce jour déclaré accepter leurs fonctions et affirmé :

- Satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateurs,

- N'être atteint par aucune mesure ni disposition susceptible de les empêcher de remplir leurs fonctions au sein de la société.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président du conseil d'administration avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix pour assurer l'exécution des résolutions qui précèdent, et au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal contenant lesdites résolutions pour l'accomplissement de toutes formalités de publicité ou autres requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau après lecture.

LE PRESIDENT

Ernest MUSCHOTTI

LES SCRUTATEURS

ABO

F. De PALMENAER

LE SECRETAIRE

Eliane MUSCHOTTI

B. GRANDVAUX